

Je me réjouis d'avoir l'occasion de parler à un si grand nombre de représentants de l'industrie de la pêche de l'Atlantique de certaines questions importantes au plan international. Demain, mon collègue, l'honorable Tom Siddon, vous entretiendra de la situation générale des pêcheries de l'Atlantique. Permettez-moi de dire quelques mots sur cette situation générale.

À titre de ministre des provinces de l'Atlantique et membre du Comité du cabinet sur la morue du nord, je suis conscient des problèmes très graves que vit l'industrie de la pêche. Ces problèmes ont trait aux ressources elles-mêmes, à une surcapacité au niveau des prises et de la transformation et au revenu chroniquement bas de nombreux pêcheurs et travailleurs d'usine. Il faut trouver des solutions permanentes à tous ces problèmes pour l'industrie de la pêche de l'Atlantique.

Pour rendre justice à cette situation grave et complexe, le gouvernement a décidé que trois groupes de travail spéciaux étaient requis, en plus du mécanisme habituel concernant l'exploitation des poissons démersaux. Le premier groupe de travail, présidé par M. Leslie Harris, étudie minutieusement les stocks de morue 2J3KL. Le second, dirigé par M. Ken Stein, est en train d'élaborer toute une série de recommandations inspirées des conseils de M. Harris. Le troisième, dirigé par M. Jean Haché, s'est penché sur la situation difficile qu'on trouve en Nouvelle-Écosse et dans le baie de Fundy.

Les travaux de ces groupes de travail spéciaux alimentent les délibérations du Comité du cabinet sur la morue du nord que préside le très honorable Joe Clark. Au niveau de ce Comité, les plans d'actions et les rapports provisoires seront remplacés sous peu par des rapports finals et des projets d'intervention. Le moment sera alors venu pour le gouvernement du Canada de prendre des décisions pour l'avenir des pêcheries pour 1990 et au-delà.

Au niveau international, le premier sujet que je veux aborder a trait à l'accès aux marchés. Les États-Unis constituent le marché le plus vaste et le plus important pour les produits de la mer du Canada. L'accès à ce marché est régi avant tout par l'Accord de libre-échange.

Un avantage majeur de l'Accord de libre-échange concerne l'élimination progressive de tous les droits de douane. Cela sera d'un précieux secours pour la transformation secondaire au Canada qui a été limitée par des droits atteignant jusqu'à 17,5 % sur les produits de la mer transformés.

Un autre avantage majeur a trait au droit d'en appeler de tout droit compensateur ou de tout droit antidumping devant un tribunal bilatéral pour un règlement rapide et impartial. Nous espérons ne pas avoir à recourir à cette procédure souvent, mais il est important de pouvoir le faire, si le besoin s'en fait sentir.